

SOMMAIRE

A - ASSURANCE VIEILLESSE RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV)	A10
■ Organisation de la branche vieillesse	A10
FINANCEMENT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE	A20
■ Cotisation vieillesse	A20
■ Fonds de solidarité vieillesse et fonds de réserve	A21
■ Financement par un tiers : assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)	A22
ASSURANCES VOLONTAIRES	A30
■ Assurance volontaire vieillesse	A30
■ Assurance volontaire des expatriés	A31
INFORMATION DU SALARIÉ AU REGARD DE SES DROITS	A40
■ Relevé de carrière (Compte individuel)	A40
■ Constitution du dossier de liquidation	A41
■ Droit à l'information - RIS et estimation indicative globale	A42
CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE	A50
■ Ouverture des droits	A50
■ Méthode de calcul	A51
■ Calcul du salaire annuel moyen	A52
■ Coefficients de revalorisation applicables au 1 ^{er} janvier 2018	A53
■ Circulaires CNAV n° 2007-19, n° 2007-2, n° 2007-3	A54
TAUX DE PENSION	A60
■ Principe général	A60
■ Liquidation au titre des cas particuliers	A61
■ Calcul du taux de pension	A62
■ Tableau à lecture directe du taux de pension	A63
■ Maintien de l'âge à taux plein à 65 ans	A64

DURÉE D'ASSURANCE AU RÉGIME GÉNÉRAL	A70
■ Règle du prorata au 1/150 ^e - passage progressif au 172 ^e	A70
■ Périodes cotisées	A71
■ Périodes rachetées	A72
■ Rachat des années d'études supérieures et années incomplètes (VPLR)	A73
■ Versement pour la retraite (VPLR) à tarif préférentiel	A74
■ Assurance volontaire vieillesse des rapatriés	A75
■ Périodes assimilées	A76
■ Majorations de la durée d'assurance	A77
■ Validations particulières	A78
■ Périodes d'apprentissage	A79
PENSION PAYÉE	A80
■ Minimum des pensions	A80
■ Maximum des pensions	A81
■ Majoration de pension "surcote"	A82
AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES	A90
■ Majoration pour enfants	A90
■ Majoration conjoint à charge	A91
■ Majoration tierce personne	A92
DÉPARTS ANTICIPÉS À LA RETRAITE	A100
■ Salariés ayant commencé à travailler jeunes	A100
■ Salariés handicapés	A101
■ Retraite liée à l'incapacité permanente	A102
■ Retraite liée à la pénibilité	A103
PRÉLÈVEMENTS SUR LES PENSIONS	A110
■ Cotisation d'assurance maladie	A110
■ Contribution sociale généralisée (CSG)	A111
■ Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)	A112
■ Prélèvement en fonction du domicile fiscal	A113
PENSION DE SUBSTITUTION	A120
■ Généralités	A120
RETRAITE PROGRESSIVE	A130
■ Champ d'application professionnel	A130
■ Détermination de la fraction de pension	A131

CUMUL EMPLOI-RETRAITE	A140
■ Principe de cessation d'activité	A140
■ Cumul emploi-retraite limité	A141
■ Cumul emploi-retraite et départs anticipés	A142
■ Limite de cumul des activités particulières	A143
■ Cumul emploi-retraite des élus locaux	A144
■ Circulaires CNAV portant sur le cumul emploi-retraite	A145
DEMANDE DE LA RETRAITE	A150
■ Imprimé de demande	A150
■ Date d'effet de la pension	A151
■ Nationalité et résidence	A152
■ Couverture sociale du retraité	A153
■ Demande déposée auprès de plusieurs régimes	A154
PAIEMENT DES PRESTATIONS	A160
■ Revalorisation des pensions	A160
■ Paiement des pensions	A161
■ Versement forfaitaire unique : pensions liquidées avant le 01/01/2016	A162
■ Décès de l'assuré	A163
■ Assuré présumé absent	A164
■ Saisies sur pensions	A165
■ Prescription	A166
PENSION DE RÉVERSION	A170
■ Bénéficiaires	A170
■ Calcul de la pension de réversion	A171
■ Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	A172
■ Plafond de ressources à ne pas dépasser pour ouvrir droit à la pension de réversion	A173
■ Tableau de synthèse sur la réversion du régime général	A174
PLAFONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE	A180
■ Montants successifs du plafond de Sécurité sociale en valeur annuelle	A180
LA RÉFORME DES RETRAITES : LOI N° 2014-40 DU 20 JANVIER 2014	A190
■ Synthèse de la réforme des retraites	A190

B - ARRCO : RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉGIME - INFORMATION	B10
■ ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés	B10
■ Liste des institutions membres de l'ARRCO	B11
■ Groupe de gestion pluri-régimes (ARRCO-AGIRC)	B12
■ Droit à l'information et RSI	B13
CHAMP D'APPLICATION PROFESSIONNEL ET TERRITORIAL	B20
■ Accord du 8 décembre 1961 et loi de généralisation du 29 décembre 1972	B20
■ Règles d'adhésion	B21
■ Intégration des régimes professionnels	B22
■ Extensions territoriales	B23
■ Adhésion des entreprises nouvelles	B24
CHAPITRE EN RÉSERVE	B30
COTISATIONS	B40
■ Assiette de cotisations	B40
■ Taux de cotisations : opérations obligatoires	B41
■ Taux d'appel - contribution d'équilibre opérations obligatoires	B42
■ Ventilation de la cotisation	B43
■ Taux de cotisations : régime supplémentaire	B44
■ Taux d'appel - contribution d'équilibre : régime supplémentaire	B45
■ Validations dues à l'augmentation du taux de cotisations	B46
■ Majorations de retard sur cotisations impayées	B47
■ Cotisations à compter du 1 ^{er} janvier 2019	B48
CALCUL DE LA RETRAITE	B50
■ Système par points	B50

VALIDATIONS GRATUITES OU ONÉREUSES	B60
<ul style="list-style-type: none"> ■ Validation des services passés non cotisés avant le 1^{er} janvier 1976 ■ Validation des périodes de guerre et service national ■ Périodes d'indemnisation par le régime général de Sécurité sociale ■ Périodes de chômage ■ Validation des périodes de préretraite ■ Validations particulières ■ Réduction du temps de travail ■ Bénéficiaires d'un contrat spécifique "Plan Emploi" ouvrant droit à validations ■ Rachat de points années d'études supérieures 	<ul style="list-style-type: none"> B60 B61 B62 B63 B64 B65 B66 B67 B68
MAJORATIONS	B70
<ul style="list-style-type: none"> ■ Majorations pour enfants ■ Majoration pour ancienneté (points acquis avant le 1^{er} janvier 1999) 	<ul style="list-style-type: none"> B70 B71
AGE DE LA RETRAITE	B80
<ul style="list-style-type: none"> ■ Liquidation dans le cadre du règlement du régime ■ Tableau des coefficients de minoration ■ Ajournement des retraites ■ Liquidation dans le cadre de l'AGFF ■ Coefficient applicable dans le cadre de l'AGFF ■ Départs anticipés avant l'âge minimum d'ouverture du droit ■ Départs à compter de 2019 	<ul style="list-style-type: none"> B80 B81 B82 B83 B84 B85 B86
LIQUIDATION DE LA RETRAITE ARRCO	B90
<ul style="list-style-type: none"> ■ Date d'entrée en jouissance de la retraite ■ Cessation d'activité et cumul emploi-retraite ■ Retraite progressive ■ Constitution du dossier retraite - lieu de dépôt ■ Pièces justificatives ■ Phases de la liquidation des retraites ARRCO ■ CICAS - Centre d'information conseil et accueil des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> B90 B91 B92 B93 B94 B95 B96
PAIEMENT DES ALLOCATIONS	B100
<ul style="list-style-type: none"> ■ Modalités de règlement ■ Prélèvement sur les retraites : cotisation d'assurance maladie ■ Contribution sociale généralisée (CSG) 	<ul style="list-style-type: none"> B100 B101 B102

ALLOCATIONS DE RÉVERSION**B110**

- Droits des conjoints survivants et ex-conjoints : décès antérieur au 01/07/96 B110
- Droits des conjoints survivants et ex-conjoints : décès postérieur au 01/07/96 B111
- Allocation d'orphelins B112
- Dispositions concernant la mise en place du régime unique B113
- Tableau de synthèse B114
- Partage des droits B115

ANCIEN SYSTÈME DE RETRAITE (AVANT LE 01/01/99)**B120**

- Ancien système par annuité B120
- Historique salaires référence B121
- Valeurs du point ancien régime B122

C - AGIRC - RÉGIME DES CADRES ET ASSIMILÉS

LISTE DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AGIRC	C10
■ Institutions adhérentes	C10
■ Institutions ayant cessé d'adhérer à l'AGIRC	C11
■ Groupe de gestion pluri-régimes (ARRCO-AGIRC)	C12
■ Droit à l'information et RSI	C13
CHAMP D'APPLICATION CONVENTION COLLECTIVE DU 14 MARS 1947	C20
■ Organisation de l'AGIRC	C20
■ Champ d'application de la convention	C21
INTÉGRATION DE RÉGIMES PROFESSIONNELS À L'AGIRC	C30
■ Profession bancaire	C30
■ Personnels des organismes de sécurité sociale - CPPOSS	C31
■ Régimes agricoles	C32
CHAPITRE EN RÉSERVE	C40
EXTENSIONS TERRITORIALES	C50
■ Expatriés et détachés	C50
BÉNÉFICIAIRES	C60
■ Cadres des articles 4, 4 bis et 36 de la convention	C60
■ Cadres supérieurs	C61
■ Absence de cotisations	C62
ASSIETTE DE COTISATIONS	C70
■ Définition de l'assiette	C70
■ Tranches de salaire	C71
■ Cotisations particulières	C72
■ Cadres à temps partiel	C73
TAUX DE COTISATION RETRAITE	C80
■ Taux contractuel	C80
■ Ventilation du taux de cotisation	C81
■ Taux d'appel	C82
■ Majorations de retard sur cotisations impayées	C83
■ Cotisations à compter du 1 ^{er} janvier 2019	C84

GARANTIE DE COTISATIONS	C90
■ Principe	C90
■ Forfaits pour les articles 36	C91
■ Contribution exceptionnelle et temporaire - CET	C92
■ Garantie minimale de points - GMP	C93
AUTRES COTISATIONS SPÉCIFIQUES CADRES	C100
■ Cotisation décès	C100
■ Cotisation APEC - association pour l'emploi des cadres	C101
■ Participant à employeurs multiples	C102
CALCUL DE LA RETRAITE	C110
■ Formule de calcul	C110
■ Salaire de référence (prix d'achat du point)	C111
■ Valeurs du point retraite	C112
POINTS GRATUITS	C120
■ Période d'incapacité de travail : maladie-maternité-invalidité jusqu'au 31 décembre 2001	C120
■ Période d'incapacité de travail : règles applicables à compter du 01/01/02	C121
■ Calcul des points gratuits : périodes de maladie-maternité-invalidité	C122
■ Périodes de chômage	C123
■ Périodes de préretraite	C124
■ Exemple de calcul de validation des périodes de chômage et de préretraite	C125
■ Périodes de guerre et de détention provisoire	C126
RACHAT DE POINTS - ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES	C130
■ Mise en oeuvre du dispositif	C130
MAJORATION DE POINTS	C140
■ Majoration pour enfant né ou élevé	C140
LIQUIDATION DE LA RETRAITE	C150
■ Dans le cadre du règlement du régime	C150
■ Liquidation dans le cadre de l'AGFF	C151
■ Liquidation à compter de 2019	C152

PAIEMENT	C160
■ Demande de retraite	C160
CUMUL EMPLOI-RETRAITE	C170
■ Cessation d'activité et cumul emploi-retraite	C170
■ Retraites bénéficiant d'allocations tranche C	C171
■ Retraite progressive	C172
RÉVERSION	C180
■ Droits des conjoints survivants pour un décès antérieur au 1 ^{er} mars 1994	C180
■ Droits des conjoints survivants pour un décès postérieur au 1 ^{er} mars 1994	C181
■ Pension de réversion AGIRC : tableau récapitulatif	C182
■ Partage des droits	C183

D - ACCORDS PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES ARRCO-AGIRC**ACCORDS PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES ARRCO/AGIRC D10**

- Accords du 25 avril 1996 et accord du 18 mars 2011 D10

ACCORD DU 10 FÉVRIER 2001 INSTITUANT LE RÉGIME UNIQUE D20

- Accord du 10 février 2001 D20
- Accord du 10 février 2001 : financement au surcoût des retraites AGIRC et ARRCO liquidées à partir de 60 ans D21
- Annexes à l'accord du 10 février 2001 D22

A.S.F/AGFF D30

- Accords D30

AVENANT N° 48 DU 18 JUIN 1998 À L'ACCORD DU 8 DÉCEMBRE 1961 D40

- Avenant n° 48 du 18 juin 1998 : mise en place du régime D40

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC ET ARRCO : ACCORD DU 13 NOVEMBRE 2003 D50

- Accord du 13 novembre 2003 D50
- Accord du 16 juillet 2008 - retraites complémentaires AGIRC et ARRCO D51
- Circulaire commune 2008 - 7 - DRE D52
- Accord national interprofessionnel du 25 novembre 2010 D53
- Accord du 30 octobre 2015 D54
- Accord du 17 novembre 2017 D55

E - IRCANTEC

PRÉSENTATION DU RÉGIME IRCANTEC E10

- Bénéficiaires E10

COTISATIONS E20

- Assiette et taux E20
- Cas particuliers E21

CALCUL & ÂGE DE LA RETRAITE E30

- Calcul de la Retraite E30
- Âge de la retraite E31
- Conditions de liquidation E32

VALIDATION DES DIFFÉRENTES PÉRIODES E40

- Validation des services passés non cotisés E40
- Rétablissement des services de titulaires sans droit à pension E41
- Validations gratuites E42
- Points gratuits et surcote E43

LIQUIDATION & PAIEMENTS E50

- Demande de retraite E50
- Paiement des allocations E51
- Cotisations et impôts E52
- Retraite progressive E53
- Cumul emploi-retraite E54

RÉVERSION & CAPITAL DÉCÈS E60

- Conditions générales de la réversion E60
- Veuf/veuve ou divorcé(e) E61
- Orphelins de père et de mère E62
- Capital décès E63

F - RÉGIMES SPÉCIAUX

QUELQUES RÉGIMES SPÉCIAUX

F10

- Banque de France F10
- CAVIMAC - ministre des cultes F11
- CRPCEN - clercs et employés de notaires F12
- IEG (industries électriques et gazières) - Électricité et Gaz de France F13
- Ouvriers de l'État F14
- RATP F15
- SNCF F16
- Personnel de l'Opéra national de paris F17
- CRM - caisse de retraite des marins F18
- Anciens régimes spéciaux F19

FONCTIONNAIRES CIVILS & CNRACL

F20

- Champ d'application F20
- Constitution du droit F21

RÉGIME DES MINES

F30

- Bénéficiaires F30
- Validation des périodes F31
- Montant de la pension F32
- Réversion F33

G - RÉGIME DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS (TNS)

ARTISANS - RÉGIME DE BASE

G10

- Bénéficiaires du RSI G10
- Cotisations G11
- Assurance volontaire G12
- Calcul de la retraite G13
- Réversion G14
- Conjoint collaborateur G15

ARTISANS - RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

G20

- Cotisations G20
- Calcul de la retraite G21

COMMERÇANTS & INDUSTRIELS - RÉGIME DE BASE

G30

- Bénéficiaires G30
- Cotisations G31
- Calcul de la retraite - droits propres du titulaire G32
- Conjoint collaborateur G33
- Réversion G34

COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

G40

- Bénéficiaires G40
- Cotisations G41
- Cotisations retraite des conjoints collaborateurs G42

DISPOSITIF DE CUMUL EMPLOI-RETRAITE

G50

- Cumul emploi-retraite G50

RETRAITE DES MICRO-ENTREPRENEURS

G60

- Généralités G60

PENSION DE RÉVERSION COMPLÉMENTAIRE DES ARTISANS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS

G70

- Généralités G70

PROFESSIONS LIBÉRALES : RÉGIME DE BASE **G80**

- CNAVPL : organisation du régime G80
- Régime d'assurance vieillesse volontaire des conjoints collaborateurs G81
- Pension de réversion du régime de base G82
- Cumul emploi retraite du régime d'assurance vieillesse de base des professions libérales G83

PROFESSIONS LIBÉRALES : RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES **G90**

- Caisses de retraite G90
- Caisse : CIPAV G91
- Caisse : CARPIMKO - auxiliaires médicaux G92
- Caisse : CARCDSF « chirurgiens – dentistes » – sages-femmes G93
- Caisse : CAVEC G94
- Médecins G95
- Pharmaciens - biologistes G96
- Vétérinaires G97
- Notaires G98
- Officiers ministériels - officiers publics & des compagnies judiciaires - dirigeants de sociétés G99

PROFESSIONS LIBÉRALES : AVOCATS **G100**

- Caisse nationale des barreaux français : CNBF G100
- Taux des cotisations G101
- Départs anticipés carrières longues G102
- Retraite complémentaire des avocats G103

ARTISTES AUTEURS : RÉGIME DE BASE ET COMPLÉMENTAIRE **G110**

- La retraite de base : AGESEA G110
- La retraite complémentaire G111

EXPLOITANTS AGRICOLES **G120**

- La retraite de base des exploitants agricoles G120

H - DROITS PERSONNELS NON CONTRIBUTIFS

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA) H10

- Allocation supplémentaire d'invalidité H10
- Allocation de solidarité aux personnes âgées H11

Y - ADRESSES UTILES

- CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) Y10
- Institutions AGIRC-ARRCO - groupes Y20
- Institutions ARRCO (régime de retraite complémentaire des salariés) Y30
- Institutions AGIRC (association générale des institutions de retraite des cadres) Y40
- CICAS (centre d'information et de coordination de l'action sociale) Y50
- APEC Y60
- Régimes spéciaux Y70
- Régime social des indépendants - RSI Y80
- Professions libérales Y90
- Mutualité sociale agricole Y100

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE

